



COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 mars 2025

Présents : DAMOUR Christophe, MARTINAUD Éric, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Dépenses d'investissement avant vote du budget (correctif)

Afin de pouvoir régler les factures d'investissements déjà engagées avant le vote du budget, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits ouverts en 2024 étant de 35 801 €, l'autorisation est donnée à hauteur de 8 950 €. Suite à la demande de la trésorerie, il convient de préciser que ces ouvertures de crédits concernent « l'opération 120 : bâtiments publics ».

Délibération 2 : Remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LEDs

Le SDEG 16 a engagé un programme de remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LEDs. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention Fonds Vert à hauteur de 20 % et d'une participation du SDEG 16 à hauteur de 40 %. Le reste à charge pour la commune représente 1 424.45 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LEDs.

Délibération 3 : Subventions aux associations

Après débat, le conseil municipal propose d'accorder des subventions pour 2025 aux associations suivantes :

Groupe de défense contre les organismes nuisibles	100 €
AJM Montmoreau	50 €
ADMR	100 €
AAPPMA du bassin de la Tude (Pêcheurs)	50 €
Mobilité Ouest Sud-Charente	50 €

Soit un total de 350 €.

Ce tableau est validé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Débat : Lave-vaisselle de la salle communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lave-vaisselle de la salle communale nécessite des travaux de réparation suite au constat d'une fuite d'eau. Un devis de réparation a été établi par le Groupe Bénard. Après débat, l'assemblée délibérante décide d'attendre le vote du budget pour accepter ce devis (988.51 € TTC) ou opter pour l'achat d'un nouveau lave-vaisselle (de 2 000 à 3 000 € TTC).

Débat : Assurance des bâtiments communaux et responsabilité civile

Après réception des avis de cotisation pour l'année 2025, qui font état d'une augmentation de 20 %, une revoyure des contrats a été demandée auprès de Groupama. La nouvelle proposition permet de réduire cette augmentation moyennant l'application de franchises sur les dommages aux bâtiments publics (500 €) et sur la responsabilité civile (250 €).

Après débat, le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions sur l'application des franchises, notamment pour les vols, et souhaite que d'autres assureurs soient consultés.

Débat : Taux de fiscalité locale

Suite à la décision prise en 2024 par la Communauté de Communes de financer la compétence scolaire en augmentant ses taux de fiscalité et en supprimant les attributions de compensation des communes, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'ajustement de ses propres taux.

Cette augmentation des taux, ainsi que la restitution des attributions de compensation s'étale sur 3 ans (par tiers chaque année).

Après débat, l'assemblée délibérante décide, comme en 2024, de baisser ses taux à hauteur du montant de l'attribution de compensation restituée, de façon à ce que l'opération soit globalement neutre pour le budget communal.

Débat : Travaux de voirie communale 2025

Le cabinet d'études BETG a réalisé un devis des différents chantiers identifiés. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de retenir les chantiers suivants :

- Chez Gauton pour 2 146.80 € TTC
- Chez Gilet pour 1 736.64 € TTC (+ option monocouche pour 1 045.44 € TTC)
- Les Gealles Section 2 pour 5 912.64 € TTC

Soit un total 9 796.08 € TTC (10 841.52 € TTC si option monocouche Chez Gilet).

Questions diverses :

Il a été constaté des difficultés pour l'utilisation du piano de la salle communale, aussi, le conseil municipal souhaite qu'une notice soit réalisée et affichée.

La prochaine réunion est programmée le 7 avril 2025 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h00